

LA DÉFENSE
DES DROITS
DE L'HOMME

Pleure en silence

Abdallah Charki

Lycée Duhamel-du-Monceau,
Pithiviers

Sept cent mille élèves sont victimes de harcèlements à l'école chaque année. Pratiquement aucun d'entre eux n'en parle. Car ils veulent ressembler à leurs parents, ils veulent ressembler à leurs modèles, ils veulent vous ressembler. Alors ils sourient, vous connaissez sûrement ce sourire. Un sourire cachant une tristesse, ne faisant paraître aucune faiblesse.

Intéressons-nous à l'histoire de Jonathan.

Jonathan, un enfant comme les autres, un peu timide et très gentil. Il a été harcelé dès le CM2, à 10 ans. Pourquoi ? Seulement parce qu'il était différent. Il semblait trop rond pour ses camarades et son nom de famille était Destin. Les moqueries étaient, au début, minimales mais commençaient à prendre de l'ampleur. Il n'ose même plus aller à l'école mais il y est contraint. Arrivé au collège, les choses s'aggravent, il est humilié, racketté, frappé.

Avec un élan de courage il décide d'en parler à son professeur principal. Mais ce professeur ne veut pas entendre, il minimise les actes de ses agresseurs, il lui dit qu'ils s'amuse seulement.

Il lui a fallu tant de courage pour demander de l'aide. Mais voilà, tout cela est réduit à néant car on n'a pas su, ou pas voulu, entendre le signal d'alarme de cet enfant.

Pourtant la loi est censée le protéger. Elle existe, elle devrait s'appliquer, et oui, dans l'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme il est dit que *« nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels ou inhumains ou dégradants »*.

Jonathan ne peut donc plus en parler. Comment pourrait-on le comprendre ? Il lui semblait qu'il ne fallait pas faire de vagues. Et, de toutes façons, personne ne semblait vouloir l'entendre.

Les agressions deviennent abominables, cruelles, inimaginables. On commence à lui planter un compas dans le dos à plusieurs reprises, les harceleurs deviennent des agresseurs, ils semblent devenir plus cruels que les adultes les plus cruels.

Une souffrance morale, une souffrance physique. Il vit dans la peur. Chaque jour il doit se rendre à l'école. Une action quotidienne qui pour lui devient un supplice. À quel moment connaît-il la paix ? Avant de se rendre à l'école, il appréhende les humiliations et sévices. Pendant les cours, il souffre et endure. Après, il encaisse et redoute le lendemain.

Devenant une proie devant une meute de loup, il décide donc d'en parler à sa sœur. Mais les représailles sont terribles, des menaces plus dangereuses. Il prend alors une décision qu'il considère comme la plus sûre : ne plus avertir personne ! Considérant sa sœur, ses proches, comme ses modèles, il commence à avoir honte de lui, il aimerait être comme eux.

Pourtant, les enfants victimes de violence morale dans un cadre scolaire pourraient se prévaloir d'être victimes de ce que la Cour européenne des droits de l'homme qualifie de « *traitements dégradants* » en application de l'article 3 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales¹. La jurisprudence a précisé que le traitement dégradant est celui « *qui humilie l'individu grossièrement devant autrui ou le pousse à agir contre sa volonté ou sa conscience ou qui abaisse l'individu à ses propres yeux*² ».

Pourquoi personne n'a réellement agi alors ?

Quelques jours après, on lui vole tout ce qu'il a : argent, calculatrice que sa sœur lui avait donnée et repas. Il finit même par ne plus manger le midi. Un jour qu'il se rappellera toute sa vie, celui où on le menace avec une arme et on lui ordonne de donner 100 euros sous peine qu'on s'en prenne à sa famille.

¹ La Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, plus connue sous le nom de Convention européenne des droits de l'homme, est un traité du Conseil de l'Europe, ouvert à la signature le 4 novembre 1950. Elle est entrée en vigueur le 3 septembre 1953. [N.D.E.]

² Selon l'« analyse de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme », disponible sur le site DDI - Doc du juriste, les traitements dégradants sont ainsi définis dans l'arrêt « Pyrer » c. Royaume-Uni, 25 avril 1978. Il s'agit en réalité de l'arrêt Tyrer c. Royaume-Uni du 25 avril 1978 mais dans lequel on ne retrouve pas exactement cette formulation. [N.D.E.]

Le suicide devient alors une évidence. Une forme de délivrance. La douleur qu'il subit ne pourrait être plus difficile que de mourir par le feu.

Il a été brûlé à 72 %. Il est resté trois mois dans le coma. C'est ce qui a réveillé ses parents, c'est comme ça qu'ils ont compris et ont tout mis en œuvre pour que ça s'arrête.

Mais faut-il en arriver là pour se faire comprendre ?

Cette histoire a été très médiatisée. Cela a permis de commencer à prendre des dispositions contre le harcèlement.

Il a pu faire un livre, un téléfilm a même été diffusé récemment. Il a transcendé sa souffrance en mettant tout en œuvre pour informer, réveiller les consciences. Il a transformé cette épreuve en force. Mais la prise de conscience n'est pas suffisante.

Des jeunes souffrent encore énormément et trop souvent.

Le 6 novembre 2018 un enfant a fait une vidéo en disant ces mots précis : *« J'ai envie de rejoindre le Bon Dieu »*, en pleurs, il continue à s'exprimer : *« J'en ai marre de ce garçon, il me frappe tous les jours, j'ai envie qu'il arrête de me taper. »*

Qui sont les coupables ? Les harceleurs, logiquement, mais aussi et surtout ceux qui n'agissent pas, ne mettent pas tout en œuvre pour que cela se termine !

Aujourd'hui des jeunes souffrent chaque jour. Certains pensent au pire, d'autres passent à l'acte. Il existe aussi un moyen dévastateur de harceler : les réseaux sociaux. Quand une moquerie, une humiliation, un mensonge est diffusé instantanément à de nombreuses personnes. C'est là un moyen sûr et redoutable de détruire une personne vulnérable.

Alors si vous êtes témoin, les dés sont jetés, les cartes sont entre vos mains, il n'y a pas de joker, alors faites le bon choix. Ne baissez pas les yeux car la vie n'est pas un jeu. Or l'enjeu, c'est d'éviter le supplice à ces enfants qui subissent l'injustice.

J'ai choisi ce sujet car il me tenait énormément à cœur. J'ai connu quelques problèmes de langage étant plus jeune. J'ai eu du mal à parler et j'ai subi les moqueries et les humiliations. J'avais du mal à prononcer certaines lettres, rien de terrible, me direz-vous. Mais voilà, ceux qui harcèlent se servent de la moindre faille. Il se peut parfois qu'ils inventent, mentent à votre sujet. On peut même être moqués de nos qualités. On entend souvent : « *espèce d'intello* », pour un bon élève qui devrait être fier de son travail. Ou « *espèce de frimeuse* » - pour ne pas dire devant vous de vulgarités - pour une fille un peu trop jolie.

Ce n'est qu'un mot ? Ce n'est pas méchant, mais quand c'est répété encore et encore, heure après heure, jour après jour...

Quand ça s'envenime, et que l'on devient la risée de tous, il ne faut pas nier cette souffrance. Comme c'est plus facile de suivre que de dénoncer, pour tous, et surtout pour un enfant ou un adolescent, bien souvent certains participent aux crimes sans même savoir pourquoi.

Il faut avoir le courage de ne pas suivre le mal par faiblesse, il faut avoir le courage de défendre, il faut avoir le courage de parler, il faut avoir le courage de dénoncer.

Il faut avoir le courage de sourire et tendre la main ! Car un geste peut être le déclencheur de la sortie du tunnel d'une personne harcelée.

Maintenant me voici pour défendre ce problème. L'humiliation, je veux dénoncer l'humiliation de tous. Parfois elle peut nous construire, mais souvent nous anéantir.

J'ai besoin de vous pour dénoncer ce qu'ils ont vécu et pour guider les âmes perdues.

Je m'appelle Abdallah Charki et je m'exprime au concours de plaidoirie.